

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122-62

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Subventions aux associations et organismes à vocation agricole.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) autorise le Département, à titre dérogatoire, à intervenir sous forme de subvention dans le domaine de l'agriculture / de la pêche, sous réserve de convention avec la Région que nous avons conclue le 31/03/2017.

Pour être autorisées, ces subventions doivent répondre à plusieurs critères :

- être « euro compatibles », c'est à dire relever soit du régime « de minimis » soit d'un régime d'aide exempté, sinon être notifiées à la Commission européenne ;
- prendre la forme d'une subvention d'investissement ou d'une mesure en faveur de l'investissement au profit d'un agriculteur ou d'un groupement d'agriculteurs, ou être rattachées, pour les autres mesures d'aides, à une compétence explicitement conservée par le Département (solidarité des territoires, tourisme, aménagement foncier, éducation/collège, emploi,...).

Le Conseil départemental intervient en faveur de la promotion des produits agricoles (programme 10341) et des actions d'animation et de développement agricole au profit d'organismes privés, publics et des Communes, en fonctionnement (programme 10021) et en investissement programme (10022).

C'est dans ce cadre d'intervention que le Département est saisi de demandes de subvention :

- au titre des actions de promotion des produits agricoles par 7 associations ou organismes à vocation agricole pour un montant total sollicité de 16 200 € Ces aides relèvent du régime cadre exempté SA 39677 du 23/06/2015 relatif aux "aides et actions de promotion des produits agricoles" et s'inscrivent par ailleurs dans le cadre de la compétence du Département en matière touristique ;
- au titre de l'aide au fonctionnement général, 7 demandes portées par des associations ou organismes à vocation agricole pour un montant total sollicité de 26 800 € Ces aides concernent des actions essentiellement orientées vers l'emploi et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et relèvent du régime SA 40979 du 25 juin 2014 relatif aux actions de formation, d'information, transfert de connaissance ;

- au titre de l'aide à l'investissement 2 demandes présentées par 2 associations agricoles, dont une demande pour un montant total sollicité de 1 833 € pour l'achat de grillages et autres matériaux de clôtures ; et une autre demande concernant le pompage et le nettoyage des siphons construits dans le cadre de la déviation de Pélissanne, confié par le Département à l'ASA des Arrosants de Craponne à Pélissanne pour un montant total sollicité de 4 299 €

Les projets présentés et le montant des aides proposées pour chacun d'eux sont détaillés dans le tableau joint en annexe, étant précisé que, hors les demandes nouvelles, les propositions correspondent au simple renouvellement des engagements antérieurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL